

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.089

L'An deux Mille Sept, le 30 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juillet 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juillet 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, M. MOST, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
Mme DAVID représentée par M. CAU
M. FAVRE représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mme TERRIEN représentée par M. HUGENDOBLER

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK, Mme TURPIN

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 31

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Office Public Départemental des HLM de la Charente-Maritime – Echange de terrains avec la commune

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la construction de l'ensemble "Les Acacias" par l'Office Public Départemental des HLM, il avait été convenu que la Commune donnait son accord pour céder gratuitement à l'Office Public Départemental l'emprise de terrain nécessaire à l'édification de cet immeuble, l'Office Public Départemental rétrocédant, pour sa part, les anciennes parcelles ayant abrité les immeubles du groupe "Pré Moine".

Il est nécessaire que ces cessions fassent l'objet d'un acte authentique qui sera dressé en la forme administrative par l'Office Public Départemental des HLM de la Charente-Maritime.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la demande présentée par l'Office Public Départemental des HLM de la Charente-Maritime,
- Le service des Domaines consulté,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le projet d'acte de contre-échange entre la Ville de Royan et l'Office Public Départemental des HLM de la Charente-Maritime, par lequel la Commune cède gratuitement à l'Office Public Départemental une parcelle de terrain cadastrée section AT 449, et reçoit en contre-échange les parcelles de terrains cadastrées section AT 417 et AT 447.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique qui sera reçu dans la forme administrative.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 août 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT